



REPUBLIQUE DU SENEGAL
Un Peuple - Un But - Une Foi



DÉCLARATION TRIPARTITE SUR LA TRANSITION JUSTE

Les mandants tripartites du Sénégal ont adopté la présente déclaration, à la suite d'un processus de concertation, pour promouvoir l'action climatique et la justice sociale.

S'APPUYANT sur l'Accord de Paris sur le changement climatique de 2015 faisant spécifiquement mention « des impératifs d'une transition juste pour la population active et de la création d'emplois décents et de qualité conformément aux priorités de développement définies au niveau national » ;

CONSIDERANT le cadre d'intervention défini par l'OIT en 2015, portant sur les principes directeurs pour une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous ;

RAPPELANT les conclusions du Sommet des Nations Unies pour l'action sur le climat en 2019, où quarante-six (46) pays, dont le Sénégal, se sont engagés à soutenir une transition écologique en formulant des politiques de transition juste ;

TENANT COMPTE de l'Agenda 2063 de l'Union africaine « L'Afrique que nous voulons » sur le développement durable du continent, notamment dans son aspiration relative à une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et le développement durable ;

INTÉGRANT la Déclaration de Silésie de 2018 sur la solidarité et la transition écologique juste ;

PRENANT EN COMPTE la résolution concernant une transition juste vers des économies et des sociétés écologiquement durables pour tous, adoptée par la Conférence générale de l'Organisation internationale du Travail, réunie à Genève en sa 111^e session, 2023 ;

S'ADOSSANT sur la Déclaration d'Abidjan de 2019 vers plus de justice sociale ;

SE RÉFÉRANT au Plan Sénégal Emergent (PSE), ainsi qu'à la Stratégie Nationale de Développement durable ;

mf.

AAW

W

Qa

SE FONDANT sur la Contribution Déterminée au niveau National (CDN), visant à matérialiser les engagements du Sénégal vis-à-vis de l'Accord de Paris ;

PRÉOCCUPÉS par :

1. L'atteinte des Objectifs de Développement Durable, notamment les ODD 8, 12, 13 et 17 ;
2. Les effets néfastes du dérèglement climatique qui sont à l'origine des désagréments socio-économiques dont l'accroissement des tensions sociales sur le marché du travail caractérisé par la faiblesse de l'offre d'emplois comparativement à la demande qui ne cesse d'augmenter ;
3. Les impacts négatifs potentiels des politiques de transition écologique : pertes d'emplois et de revenus, réduction du pouvoir d'achat, augmentation du niveau de la pauvreté, du chômage, de la baisse des ressources fiscales et migrations climatiques ;
4. La reprise économique inclusive et durable post COVID 19 ;

CONSCIENTS de l'irréversibilité du processus de transition écologique, de la nécessité de reconversion de certains emplois, du déficit de protection sociale des travailleurs, du manque d'informations et de formations face aux mutations qui s'imposent, ainsi que de l'urgence de concevoir une stratégie concertée pour une transition juste ;

PERSUADÉS que l'inaction face aux changements environnementaux et climatiques mettra en péril le bien-être humain et toute forme de vie sur terre ;

PERSUADÉS que l'application des mesures d'accompagnement pour une transition juste demeure un facteur de stabilité sociale et que la transition écologique juste nécessite l'implication et l'engagement de tous les acteurs, à tous les niveaux de développement ;

Sûrs que le coût de l'inaction est plus élevé que les investissements à réaliser d'urgence pour parvenir à des économies et des sociétés résilientes, inclusives et écologiquement durables ;

CONVAINCUS qu'il n'y a pas d'emploi sur une planète morte et que les acteurs du monde du travail ont un rôle incontournable à jouer dans la transition écologique juste ;

AFFIRMANT leur engagement pour une transition écologique juste en vue de tirer profit des réelles opportunités d'emplois verts ;

RECONNAISSANT la volonté de l'Etat du Sénégal d'apporter des solutions durables aux problèmes environnementaux et la volonté des mandants tripartites à mettre en place un cadre de dialogue en vue d'une transition juste ;

SALUANT l'initiative « Action climatique pour l'emploi » et le projet « Dimension Sociale de la Transition Ecologique » qui soutiennent les pays engagés dans la transition écologique juste ;



CONSCIENTS des enjeux et défis de la transition écologique juste, notamment la réorientation des politiques publiques, la reconversion des entreprises, la requalification des travailleurs, l'extension de la protection sociale, l'accès aux financements verts et le passage aux énergies propres.

**POUR UNE TRANSITION ECOLOGIQUE JUSTE RÉUSSIE AU SÉNÉGAL, LES ACTEURS
TRIPARTITES :**

DECIDENT de mener d'urgence une action concertée et cohérente à travers un dialogue social effectif, inclusif, participatif et permanent pour parvenir à une transition écologique juste centrée sur l'humain ;

ENCOURAGENT toutes les initiatives allant dans le sens du renforcement des modes de production et de consommation durables ;

ENCOURAGENT le financement des entreprises par des fonds innovants, la mise en œuvre de politiques incitatives au bénéfice de l'emploi décent et le renforcement des capacités des acteurs impactés ;

PROPOSENT l'intégration de la transition écologique juste dans la législation du travail ;

RECOMMANDENT une synergie des politiques et des actions sectorielles en faveur de la transition juste ;

APPUIENT le développement de la recherche, pour mieux promouvoir la transition écologique juste ;

SOUTIENNENT les stratégies qui favorisent une trajectoire de développement propre, particulièrement l'entrepreneuriat vert et la réduction de l'empreinte carbone.

**CONTRE LES IMPACTS NÉGATIFS DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE, LES ACTEURS
TRIPARTITES :**

EXHORTENT les mandants tripartites à davantage agir en synergie pour atténuer les impacts négatifs des changements environnementaux et climatiques ;

ENCOURAGENT :

- L'implication effective des partenaires sociaux dans tous les cadres de concertations pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi des mesures d'adaptation et d'atténuations afin de garantir un soutien aux revenus pour des pensions sûres ;
- La formation, le renforcement des capacités, la requalification dans les métiers verts et le redéploiement des travailleurs impactés ;
- L'intégration de la dimension sociale dans toutes les politiques de transition écologique notamment par la mise en place d'un fonds de reconversion et de solidarité ;
- La synergie des politiques et actions sectorielles en faveur de la transition écologique juste ;

RECOMMANDENT l'amélioration du dispositif de soutien aux entreprises en difficultés ;



mf.

INVITENT les partenaires techniques et financiers (PTF) à soutenir les efforts de l'Etat pour la mise en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation ;

EXHORTENT les acteurs à privilégier l'échange, la communication et le partage des bonnes pratiques.

LES ACTEURS TRIPARTITES S'ENGAGENT À :

❖ Pour le Gouvernement :

- Elaborer de manière participative une stratégie nationale de transition écologique juste ;
- Accompagner les initiatives et actions des employeurs et des travailleurs en faveur de la transition écologique juste ;
- Mettre en place des mécanismes d'information et de renforcement de capacités pour la reconversion des emplois menacés ;
- Faciliter l'accès aux fonds verts.

❖ Pour les organisations d'employeurs :

- Œuvrer pour la réussite de la transition juste ;
- Inscrire leurs actions en conformité avec les politiques et programmes publics en matière de transition écologique juste ;
- Mettre à profit les dispositifs de formation professionnelle pour favoriser la reconversion et la requalification des travailleurs pour une transition écologique juste ;
- Promouvoir le partenariat aux niveaux national, communautaire et international pour faciliter l'accès aux financements et la création d'emplois verts ;
- Prendre en compte le volet « Responsabilité Sociétale de l'Entreprise » et le Plan de Gestion Environnementale et Sociale.

❖ Pour les organisations de travailleurs

- Accompagner toutes les initiatives de transition écologique juste ;
- Ancrer la dimension sociale de la transition écologique juste dans l'action syndicale ;
- Participer activement aux concertations pour une transition écologique juste ;
- Contribuer à toutes les actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement de la planète ;
- Sensibiliser sur les défis et enjeux de la dimension sociale de la transition écologique juste ;
- Mettre en place des mécanismes d'information et de renforcement de capacités pour la reconversion des emplois menacés ;

nf.

- Encourager les initiatives dans le cadre de l'économie sociale et solidaire pour accompagner les travailleurs affectés par la transition écologique juste.

POUR LE SUIVI DE LA DÉCLARATION, LES ACTEURS TRIPARTITES :

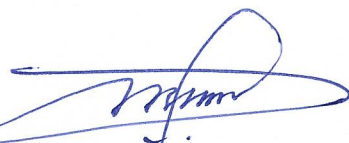
DEMANDENT au COPIL de proposer un cadre de mise en œuvre et de suivi de la présente déclaration ;

ENCOURAGENT le BIT à poursuivre l'accompagnement des acteurs tripartites pour la transition juste et l'action climatique ;

RÉITÈRENT leur engagement à soutenir toutes les initiatives visant à bâtir des modes de vie écologiquement durables et économiquement rentables.

Signée à Dakar, le 27 novembre 2023

Pour les employeurs


Le Conseil National du Patronat
CONSEIL NATIONAL
(CNPS)
DU PATRONAT DU SÉNÉGAL (CNP)
7 RUE JEAN MERMOZ - BP: 3537 - DAKAR
Tél: 33 889 65 65 - Fax: 33 822 28 42

La Confédération Nationale des
Employeurs du Sénégal (CNES)



Pour les travailleurs

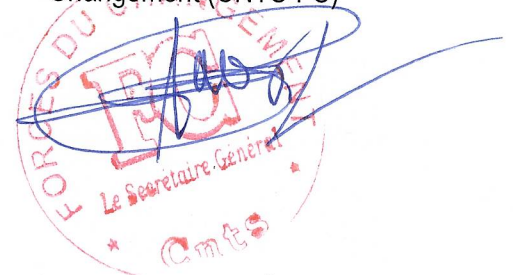
La Confédération Nationale des
Travailleurs du Sénégal (CNTS)


Union nationale des syndicats
autonomes du Sénégal (UNSAS)

Confédération des syndicats
autonomes du Sénégal (C.S.A.)


Le Secrétaire
Général

La Confédération Nationale des
Travailleurs du Sénégal – Forces du
Changement (CNTS-FC)


Le Secrétaire Général

Pour le Gouvernement

Ministère du Travail, du Dialogue
social et des Relations avec les
Institutions



Samba SY